

nombre réglementaire sans perdre de temps. De plus, on évitait d'encombrer de combustible le sommet des tours et d'avoir à y entretenir un petit foyer pour l'allumage des signaux. La comparaison avec la perche d'un puits suggère le seul détail qui manque pour la description complète de l'appareil, savoir l'existence d'un contre-poids à l'extrémité inférieure, pareil à celui qu'on voit dans la bascule du puits des scènes de cuisine gravées sur la 2<sup>e</sup> dalle de la chambrette intérieure et la 7<sup>e</sup> dalle des chambrettes extérieures du *Wou-leang ts'eu*, au *Chan-tong*.<sup>1</sup> La manœuvre d'une perche aussi longue, juchée au haut d'une tour elle-même assez élevée était évidemment assez délicate. Le guetteur tout seul n'aurait pu l'exécuter, et d'ailleurs, pendant qu'il y aurait travaillé, il aurait dû cesser d'observer les alentours du poste. Elle était confiée à une équipe de cinq soldats commandés par un sous-officier.<sup>2</sup>

Il ne suffisait pas d'envoyer des signaux, il fallait recevoir ceux des postes voisins et les transmettre: un poste qui a reçu un signal doit y répondre immédiatement pour que le poste émetteur sache qu'il a été vu. Les règlements sont très nets: "Avis à afficher dans un endroit apparent de la tour de guette des postes, afin que tous l'apprennent par cœur et le connaissent. Qu'on observe avec soin: s'il y a un feu venant d'un signal, que la tour de guette du poste en réponse élève (un signal). Sans [faute]."<sup>3</sup> Le signal de réponse aperçu par le poste suivant est ainsi transmis de proche en proche; en même temps, le signal reçu doit être enregistré: "Que dans les sous-préfectures les postes, *t'ing* 亭, voisins de la Barrière guettent attentivement: aussitôt que les *souei* de la Barrière Nord élèvent un signal, tous (les postes) en feront autant jusqu'au poste de l'extrémité sud, et les chefs de poste, *t'ing-tchang* 亭長, inscriront sur des fiches en bois le jour et l'heure d'arrivée du signal".<sup>4</sup>

Le chef du poste devait donc inscrire le jour et l'heure d'arrivée des signaux; les fiches d'enregistrement portent en effet ces indications, et de plus la direction d'où vient le signal,<sup>5</sup> et quelquefois le nom de l'homme de garde qui l'a vu;<sup>6</sup> une fiche porte même un numéro d'ordre qu'on n'a pas réussi à interpréter de façon satisfaisante.<sup>7</sup>

Outre le service de signalisation, la garnison des fortins avait un service de surveillance des environs, non seulement par le guette, mais par des patrouilles et des reconnaissances. Les postes devaient envoyer des patrouilles plusieurs fois par mois à des jours fixés pour surveiller leur secteur.<sup>8</sup> Ils devaient de plus se tenir en liaison les uns avec les autres, comme le montrent trois compte-rendus de patrouilles:<sup>9</sup> dans le plus développé, nous voyons que les patrouilles, parties "le matin" au-devant l'une de l'autre, "se sont rencontrées à la limite (des secteurs de chaque poste)"; pour marquer que la rencontre avait véritablement eu lieu, les deux chefs de patrouille faisaient un *k'iu*an 券,<sup>10</sup> c'est-à-dire inscrivaient leur compte-rendu sur les deux faces d'une même fiche qui était

1) CHAVANNES, *Mission Archéologique dans la Chine Septentrionale*, pl. XLV, n° 76 (registre inférieur, au milieu); pl. XLIX, n° 104 (registre inférieur, à droite): dans celle-ci, un oiseau est perché sur le contrepoids.

2) *Wou ling* 吳令, ap. *T'ai-p'ing yu-lan*, k. 335, 6b. Ce règlement ne s'applique qu'au pays de *Wou* au III<sup>e</sup> siècle de notre ère, mais il n'y a aucune raison de supposer que les empereurs de *Wou* aient modifié les règlements des *Han* auxquels ils avaient succédé dans le sud de la Chine. La preuve qu'il ne s'agit pas là d'un règlement local, mais bien d'une règle générale sur la manœuvre des signaux en Chine, est que les règlements des *T'ang* au VIII<sup>e</sup> siècle mentionnent encore l'équipe de cinq hommes sous les ordres d'un sixième (*T'ong-tien* 通典, k. 152, 7a).

3) CHAVANNES, *Documents*, n° 432, WANG, *op. cit.*, k. 2, 20b (n° 37).

4) CHAVANNES, *Documents*, n° 273; WANG, *op. cit.*, k. 2, 20b-21a (n° 35). Le sens technique du mot *ho* 和 "faire le même signal en réponse à un signal reçu" ressort nettement du règlement général des signaux, ci-dessous, n° 42.

5) CHAVANNES, *Documents*, nos 86, 87.

6) CHAVANNES, *Documents*, n° 85; WANG, *op. cit.*, k. 2, 20a (n° 38).

7) CHAVANNES, *Documents*, n° 84; WANG, k. 2, 21a. "6<sup>e</sup> mois, jour *ting-sseu*: (n°) 210 de (l'année) *ting-hai* (probablement 34 a.C.). Un signal de feu est venu du côté est". *Wang Kouo-wei* suppose que le chiffre 210 indique le nombre des signaux relevés dans ce poste depuis le commencement de l'année, et conclut de ce nombre élevé qu'il devait y avoir un signal journalier pour faire voir que tout allait bien. S'il a raison, comme 34 a.C. a un 4<sup>e</sup> mois intercalaire et commence au jour *ting-wei* (44<sup>e</sup> du cycle), et qu'il y a par conséquent 193 jours jusqu'au jour *ting-sseu* (54<sup>e</sup> du cycle) du 6<sup>e</sup> mois, il aurait été enregistré en six mois 16 signaux des postes voisins annonçant des alertes plus ou moins graves, en plus des 193 signaux journaliers.

8) CHAVANNES, *Documents*, n° 670; WANG, k.2, 21 b, n° 42: "Liste des reconnaissances faites aux jours fixés par le *heou-tchang* 侯長 de *Tchou-tsio* 朱爵 au 2<sup>e</sup> mois".

9) Ci-dessous, nos 30, 62, 63.

10) Ci-dessous, n° 62.